

Forum québécois de la formation à distance

14 et 15 novembre 2007

La formation à distance : pis-aller ou choix d'un mode de formation?

Par Paul Inchauspé, expert-conseil au CEFRIO

Montréal, le 15 novembre 2007

La formation à distance : pis-aller ou mode différent d'apprentissage? c'est le titre que j'ai donné à mon intervention. D'entrée de jeu, je vous dirai que malgré ses réalisations, la formation à distance ne jouit encore chez nous que du modeste crédit que l'on accorde aux forces supplétives : un outil de deuxième chance. On s'en accommode, on la tolère, on doute un peu, sans trop le dire, de sa valeur. Tout compte fait, on aimerait s'en passer et aux moments où l'on s'interroge sur la pertinence d'institutions vouées exclusivement à cette fin, les alliés ne se lèvent pas nombreux pour les défendre.

Pour vous convaincre du contraire, je ne ferai pas ici l'apologie de la formation à distance. Ce serait naïf de ma part. Ses réalisations sont là et elles parlent d'elles-mêmes. Le problème est ailleurs. Alors, j'essaierai plutôt de comprendre pourquoi elle se trouve dans cette situation de citoyen institutionnel d'éducation de deuxième ordre et si ce qui fonde une telle représentation est conforme à la réalité. Ce sera l'objet de la première partie de mon intervention. Dans une deuxième partie, me tournant vers l'avenir, j'essaierai de voir si des contextes nouveaux peuvent changer la donne et comment ils risquent de le faire.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet et pour bien marquer le caractère et les limites de mon intervention, je voudrais dire d'où je parle, de quoi je parle et comment je compte en parler.

D'où je parle? J'ai été le premier étonné quand on m'a demandé de m'adresser à vous. Sans doute, de tout temps j'ai été un défenseur de la formation à distance, j'ai suivi son évolution à l'enseignement collégial et j'ai eu plus particulièrement l'occasion de regarder cette question dans son ensemble, lors des travaux devant conduire à la Politique de l'éducation des adultes. Je me suis aussi intéressé depuis longtemps à l'introduction des technologies de l'information en éducation et, ces dernières années, le CEFRIO m'a demandé de les accompagner dans le projet de mise en réseau de petites écoles, le projet ÉÉR, projet qu'il mène auprès de 80 écoles de près de 25 commissions scolaires avec des équipes de recherche des universités Laval, du Québec à Chicoutimi et de McGill. Mais tout cela ne fait pas de moi un grand expert de la formation à distance. Par contre, tout cela a développé chez moi une attention portée aux usages des technologies, aux conditions intellectuelles (les représentations) et organisationnelles qui empêchent ou favorisent leur adoption. Il y aura des traces de ce type d'intérêt dans mes propos.

De quoi je parle? Le terrain de la formation à distance est vaste. J'ai décidé de me concentrer sur l'offre des formations créditées de l'enseignement public. C'est un domaine facilement observable, c'est le vaisseau amiral de l'offre de formation à distance au Québec et c'est là que se révèle le mieux la place faite ou non par un système éducatif à la formation à distance. C'est là que se jouent les questions d'accessibilité à l'éducation et celles de l'équité dans l'accès. Évidemment, les environnements des mandats des organismes de formation à distance de chacun des ordres sont différents et je n'ai une connaissance fine que de l'ordre collégial, mais vous saurez, quand j'y fais allusion de façon trop précise, faire pour vos ordres respectifs les transferts et ajustements nécessaires.

Comment est-ce que je compte en parler? À partir de l'idée que je me suis faite de ceux à qui je m'adresse. Vous êtes des décideurs, m'a-t-on dit. C'est donc la condensation des informations-clefs qui permettent de saisir rapidement les enjeux d'une question qui vous intéresse. Aussi, ce que je dirai sera un peu carré, ramassé, sommaire même. Mais il arrive aussi

aux décideurs, j'en parle d'expérience, de se faire trop rapidement une opinion, à partir, disons le mot, de préjugés, de représentations qui ne sont pas ou qui ne sont plus conformes à la réalité. Et les mots qui nomment les choses sont aussi parfois des pièges trompeurs. J'irai donc aussi un peu gratter dans les représentations, étant évidemment entendu qu'aucun d'entre vous ne les partage. Ça ne concerne que des gens qui ne sont pas ici. J'essaierai aussi d'être clair, car la confusion entretient le plus grand mal du décideur, l'indécision.

1re partie : La formation à distance est-elle un pis-aller, un ersatz de formation?

Personne ici ne répondra ou n'osera répondre publiquement oui à une telle question. Mais en vérité, la considère-t-on vraiment comme un type de formation équivalant à celui qui est donné par les institutions traditionnelles?

On entend dire des choses qui montrent qu'elle est encore peu considérée dans certains milieux. Dans le réseau universitaire, l'obtention des équivalences des cours de formation à distance serait plus difficile que celle des cours suivis en institution. Pour des employeurs, un diplôme obtenu au terme d'un parcours en formation à distance aurait moins de crédit qu'un diplôme obtenu dans un établissement. Des universités traditionnelles offrent actuellement à leurs étudiants quelques cours devant être suivis sous la forme de la formation à distance. Des étudiants diraient que ces cours sont faciles. Est-ce la forme du cours qui les rend faciles ou est-ce un cours dont le contenu est facile qui a été mis sous cette forme? On ne sait.

Il est difficile de démêler ici les choses, la part des rumeurs, légendes et vérités. Mais, par contre, ce dont je peux témoigner ce sont les difficultés qu'ont eues les décideurs à donner à la formation à distance les conditions de son développement. Si la TÉLUQ a bénéficié lors de sa création du mouvement des « universités ouvertes » des années 1970 et de l'expansion de l'enseignement universitaire à distance, il n'en a pas été de même pour l'enseignement secondaire et collégial. Cette forme d'enseignement avait été créée pour des adultes en situation de rattrapage. Certains pionniers voulaient la faire sortir de ce corridor et lui donner le statut d'offre de formation alternative. Mais ce sont les réticences à aller dans ce sens qui ont conduit à créer un Cégep@distance et une SOFAD bridés, eux-mêmes probablement diront entravés. La gestion du Cégep@distance est confiée à un cégep et la SOFAD est limitée à la production de cours, l'offre de cours ne dépend pas d'elle, mais de l'initiative des commissions scolaires. Or, qu'y avait-il derrière ces réticences? Un doute sur la pertinence de la mise sur pied d'établissements destinés à l'offre de formation à distance. Ce doute s'alimentait de deux choses : on n'est pas sûr que cette formation vaut la formation en établissement et en ouvrant le jeu, on craint la concurrence qui lui serait faite. Je pense que ces deux considérations sont toujours là, rampantes, et qu'elles alimentent aussi le peu de considération accordée par certains à la formation à distance. Je me dois donc d'affronter directement ce qui fonde ces réticences.

La nature propre de la formation à distance

La formation à distance existe depuis plus de 100 ans. Les formes qu'elle a prises ont évolué. On est ainsi passé d'un enseignement sans présence d'un enseignant à une guidance par

des moyens artificiels, puis, avec le tutorat, à une guidance par communication orale ou visuelle. On est aussi passé du papier-crayon à l'utilisation de médias de formes variables puis à celui aussi des technologies de communication. Du cours élaboré par un professeur, on est aussi passé à une organisation plus industrielle de l'enseignement empruntant pour la production du cours la rationalité de la division du travail tenant compte des compétences diverses d'une équipe.

Mais, derrière toutes ces transformations, le noyau central de départ de la forme particulière de formation de la formation à distance demeure :

- une séparation spatiale et/ou temporelle entre l'élève ou l'étudiant et l'enseignant;
- un recours aux médias permettant l'apprentissage de l'élève ou de l'étudiant malgré cette séparation.

Par ces traits, l'enseignement à distance se distingue d'une autre forme d'enseignement visant à supprimer la distance, le télé-enseignement. Dans le télé-enseignement, le concept de la classe demeure : un enseignant enseigne à un groupe d'élèves ou d'étudiants répartis dans l'espace. Dans le modèle de formation à distance, l'élève **apprend seul au moyen du matériel élaboré** par un enseignant ou un spécialiste. Il peut avoir des interactions entre lui et un tuteur, mais elles sont secondaires. La formation à distance propose d'abord à l'élève ou à l'étudiant un apprentissage individualisé.

C'est cette caractéristique propre de la formation à distance qui explique la flexibilité pour l'élève et l'étudiant de ce mode de formation. Il peut apprendre où il veut et quand il veut, puisqu'il apprend seul et qu'il a à sa disposition le matériel pour apprendre seul. Et comme dans nos sociétés modernes les contraintes de temps sont plus importantes que celles de la distance, ce sont des personnes pourtant proches d'établissements d'enseignement qui y recourent de plus en plus.

Cet aspect de la formation à distance est connu. Cet avantage pour l'individu, celui de la flexibilité des moments et des lieux d'apprentissage, est celui qui est mis en exergue dans toutes les publicités des cours de formation à distance. Mais c'est aussi un avantage dont pourrait se prévaloir un établissement d'enseignement conventionnel pour assurer son offre de service. La flexibilité que présente l'apprentissage individualisé peut le conduire à y recourir quand les contraintes inhérentes de l'organisation d'un enseignement à des groupes (normes de constitution de groupes, contraintes d'horaire, tâches de l'enseignant) ne lui permettent pas d'offrir à un élève ou à une trop petite cohorte d'élèves tel cours qu'il est en droit d'avoir. C'est ce qui se passe quand un cégep donne à un de ses étudiants une commandite pour suivre un cours de formation à distance à Cegep@distance. La moitié des effectifs de cet organisme est dans cette situation.

On voit par là comme est trompeur ici le terme « à distance ». La formation à distance, en mettant en œuvre un dispositif d'enseignement individualisé, permet d'échapper davantage aux contraintes du temps qu'à celles de l'espace. Elle permet aussi de contourner certaines contraintes inhérentes à l'organisation de l'enseignement de groupes, marque de commerce de l'établissement traditionnel.

Une formation sous cette forme peut-elle n'être qu'un ersatz de formation?

C'est donc la pratique de l'apprentissage individuel et l'utilisation de médias pour suppléer à l'absence de l'enseignant qui assurent la flexibilité de la formation à distance et lui donne un avantage pour certains usages. Mais ce sont les éléments mêmes qui lui donnent ces avantages qui nourrissent les doutes sur l'efficacité et la valeur de cette forme de formation. Tous les apprentissages peuvent-ils se faire avec des médias sans présence du professeur et sans les équipements mis en place dans les institutions scolaires? Et surtout, n'est-il pas utopique de penser que l'élève ou l'étudiant a des capacités d'auto apprentissage? La formation à distance peut être utile dans certaines situations, mais la forme même qu'elle prend pour l'être ne la condamne-t-elle pas à n'être qu'un ersatz de la formation en établissement? Nous savons tous ici que ce doute est encore bien partagé, le plus souvent à cause de la représentation qu'on se fait du dispositif de la formation à distance. Mais ce dispositif a évolué et il peut le faire encore davantage.

Mais qu'en est-il de la **nature des médias** utilisés dans la formation à distance? Un de leurs avantages est qu'ils sont visibles et que chacun peut s'en faire une idée par lui-même. Alors qu'on ne sait pas ce qui se passe dans une classe entre l'enseignant et ses élèves, la nature de ce qui remplace l'enseignant, le média utilisé dans le cadre de la formation à distance est lui accessible et visible. Plutôt que de vivre de préjugés, il faut aller les voir. Et l'on verra alors qu'on est loin des possibilités limitées qu'offrait le seul usage du média papier-crayon par les cours par correspondance. Si des formations requérant le développement de relations interpersonnelles s'accommodent peu de tels médias, les travaux de laboratoire que l'on considérait impossibles sous cette forme ne le sont plus. Les nouvelles technologies élargissent les possibilités du média en rendant accessibles des simulations et des laboratoires virtuels.

De plus, ce type de formation peut maintenant se servir d'une des conquêtes les plus importantes apportées par les technologies de l'information dans l'utilisation de l'ordinateur, la possibilité de l'interactivité. L'absence d'un enseignant ou sa présence épisodique, la nature du média utilisé, rendaient plus limitées les situations d'interactions dans lesquelles l'activité de l'élève pouvait être sollicitée. L'interactivité établie entre l'utilisateur et l'outil technologique peut désormais sans cesse solliciter l'activité de l'élève dans le processus d'apprentissage. Les environnements multimédias ou hypermédias utilisés dans certains logiciels de simulation, ou dans l'enseignement des langues, par exemple, sont d'une conception tout à fait différente des outils d'enseignement programmés d'inspiration skinnérienne des dernières années. Ils ne cherchent pas, comme le fait un exerciceur, à provoquer une réponse à un stimulus, mais à conduire l'élève à structurer des informations afin de l'amener à construire une réponse adaptée à la situation. On peut ainsi de nos jours reproduire des situations d'apprentissage qui, sans la présence de l'enseignant, donnent l'équivalent de l'apprentissage qui peut être assuré par sa présence. C'est ce que permet l'enseignement dit *en ligne*. Il intègre sur un support numérique multimédia (combinant son, image, texte, vidéo, simulation) et les activités d'apprentissage, exploite les possibilités de l'interactivité et utilise Internet pour accéder à ce type de formation.

Et plus récemment encore, l'utilisation du potentiel de communication de l'Internet (je reviendrai sur ce point plus loin) permet d'ajouter une nouvelle possibilité à de tels cours, celle de constituer un réseau d'interrelations entre étudiants qui suivent le même cours. On réduit ainsi encore plus les difficultés de l'enseignement individualisé.

Qu'en est-il maintenant de **l'autonomie de l'élève** dans une situation d'apprentissage individuel? On avance souvent le taux plus élevé d'abandon des élèves ou des étudiants de la formation à distance par rapport à celui de l'enseignement ordinaire pour montrer les limites de cette forme d'apprentissage. La situation d'autonomie est une contrainte indéniable de la formation à distance individualisée. Et les risques qu'on se représente au départ par cette situation sont évidents. Ce sont l'isolement, l'absence de relation avec les autres acteurs (référents, pairs, experts, facilitateurs) ou l'interaction différée avec eux et aussi le risque du manque de variété d'interactions pédagogiques (apprentissage par l'action, par la découverte, à base de cas...). Mais ces risques sont-ils réels ou la prise en compte de ces risques n'a-t-elle pas justement conduit les services de formation à distance à chercher les moyens de les réduire? Examinons ce qui en est.

Dans les cas d'adultes ayant des activités professionnelles, la première difficulté qu'ils rencontrent est celle de l'organisation du temps. On leur dit qu'ils pourront étudier « où ils veulent », « quand ils veulent », mais leur première préoccupation est le « quand pourront-ils le faire ». Il y a déjà dans leur vie concurrence, interpénétration, voire conflit des espaces-temps sociaux, familiaux, personnels, professionnels. L'accompagnement qui leur est offert doit donc intégrer des dimensions non seulement pédagogiques, mais personnelles, professionnelles et aussi organisationnelles. Ces sortes de difficultés étant identifiées, un soutien peut être mis en place pour aider, dans sa gestion des temps, des espaces et des activités pédagogiques, celui qui veut apprendre et lui permettre ainsi de tirer le meilleur parti de la diversité de ses capacités d'apprentissage.

Des formes de soutien et d'accompagnement pédagogique peuvent donc diminuer ces risques, mais ce sont les capacités de travail autonome et la motivation qui constitueront toujours le gage de réussite en formation à distance. Tout le monde en convient. Mais, je me dois de m'attarder sur cette question, car la variété des représentations que chacun d'entre nous se fait de la motivation ou de l'autonomie demande, si l'on veut se comprendre, de déconstruire un peu ce que peuvent représenter ces notions polysémiques dans une situation d'apprentissage individuel.

L'autonomie, dans une situation d'apprentissage individuel, dépend de la part de celui qui apprend de deux éléments essentiels : la motivation et l'exercice de certaines compétences. La motivation, c'est le sens que prend pour lui cette formation, le projet dans lequel il s'inscrit, les enjeux personnels de la réussite que représente pour lui cette formation. Les compétences, ce sont des savoirs-faire intellectuels, ces capacités de type métacognitif, comme la capacité de savoir apprendre, d'identifier et de gérer des ressources, de maîtriser techniques et outils d'apprentissage, etc. L'autonomie n'est donc pas un absolu pour cette forme d'apprentissage. La variation de l'autonomie de l'élève dépend du degré de motivation et de son degré de capacité métacognitive, mais aussi des combinaisons possibles de ces degrés. On peut avoir ainsi une motivation faible et une compétence de type « méta » faible, une motivation forte et une compétence « méta » faible, une motivation faible et une compétence « méta » forte, une motivation forte et une compétence « méta » forte.

Mais la situation d'autonomie est aussi relative au dispositif pédagogique de soutien mis en place. Il peut être ajusté selon le degré d'autonomie de celui qui apprend. On peut faire varier selon le degré d'autonomie de l'élève la nature du média, son degré de médiation, la nature et le degré de guidance : interventions du tuteur, contraintes établies le long du parcours, fréquences du suivi, nombres et rythmes de relance. Il n'y a pas, de ce point de vue, de bons ou de mauvais dispositifs de formation à distance, il y a des dispositifs plus ou moins adaptés au degré d'autonomie de celui qui apprend. Il n'y a donc pas de mode d'accompagnement idéal, mais seulement des modes d'ajustement pédagogique plus ou moins adaptés à la dynamique d'autonomisation de celui qui apprend.

Mais envisager la formation à distance ainsi, lui donner les moyens de se développer ainsi, en utilisant les nouveaux médias et en raffinant les modes d'accompagnement pédagogique, c'est la faire changer de statut. C'est la sortir de la situation des troupes supplétives et la situer comme alternative. Or, cela peut-être menaçant. On se retrouve ici devant un cas classique du paradoxe de retournement de situation. La formation à distance, pour ne plus être considérée par les autres comme un ersatz de formation,— car que peut-être d'autres aux yeux de celui qui pratique l'enseignement conventionnel un enseignement sans la présence d'un enseignant et de ce que cette présence peut apporter dans le processus de formation — cherche, pour suppléer à cette absence, à mettre en œuvre tous les moyens qui pourraient produire un résultat équivalant à celui de l'enseignement conventionnel. Et les possibilités technologiques actuelles les lui donnent. Mais quand elle réussit à faire ce qu'on lui reprochait de ne pas savoir faire et qu'elle supplée de façon efficace à l'absence de l'enseignant comme prestataire de cours et qu'elle réduit les difficultés propres posées par l'enseignement individualisé, c'est alors qu'elle est perçue comme une menace. Ou du moins, elle dérange, elle inquiète. Je vais évoquer maintenant quelques-unes de ces craintes. Elles ne se dissiperont pas pour autant en les disant, mais n'est-il pas sain de les nommer?

Les craintes suscitées par la formation à distance

Les deux premières générations de la formation à distance, celle du papier-crayon et du courrier de la reine, puis celle où l'on combine imprimés et médias électroniques et où l'on augmente les possibilités de dialogue à distance, étaient relativement bien acceptées. Mais la troisième génération de la formation à distance, celle des *cours en ligne*, l'est moins. L'émergence des technologies interactives permet de mettre directement en œuvre entre l'élève et le média ce dialogue différé que recherchaient les outils de la deuxième génération. Cette mutation de la formation à distance en enseignement *en ligne* crée un nouveau domaine de formation qui se distingue à la fois de l'enseignement avec présence de l'enseignant et des deux générations précédentes de formation à distance. Les effets de cette mutation, ne seraient-ce qu'à cause des coûts, ne se feront pas sentir immédiatement. Les établissements d'enseignement à distance utiliseront encore des outils des générations précédentes, mais elles seront aussi appelées à créer des *cours en ligne*. Or, une formation à distance qui utilise le plein potentiel actuel qu'offrent les nouvelles technologies suscite l'enthousiasme de certains, mais elle dérange aussi. Elle suscite une crainte diffuse chez beaucoup, une crainte réelle dans les établissements d'enseignement conventionnels, une crainte teintée d'inquiétude chez les gestionnaires des services publics.

Une **crainte diffuse**, tout d'abord. Une telle forme d'enseignement, même minoritaire, ébranle l'institution scolaire, car elle la dépouille en grande partie de deux éléments qui assuraient son autorité symbolique : l'établissement scolaire, l'enseignant. La formation à distance dans l'enseignement *en ligne* introduit la possibilité de l'accès rapide à la formation, là où on le veut, quand on le veut, en dehors de l'école. Quant à l'enseignant, il a été de tout temps dans l'école l'acteur important, le médiateur de l'accès aux connaissances. Or, les médias que la formation à distance peut désormais utiliser grâce aux TIC rendent possible l'intégration sur un support matériel de ce qui était auparavant intégré par le professeur : la voix, le son, l'image, l'écriture, les bases d'information, l'impulsion interactive. De tels changements sont propres à provoquer des blessures narcissiques à l'institution scolaire. À de tels types de blessures, on réagit souvent par la dénégation. Ce qui ne rendra pas simple l'expansion de la formation à distance dans ce nouveau contexte.

Sur ce fond de crainte diffuse se développent des **craintes**, elles bien **réelles, dans les établissements d'enseignement**. Sera-t-on appelé à disparaître et de peur de disparaître ne vaut-il pas mieux se transformer? Les environnements administratifs et réglementaires dans lesquels travaillent les ordres d'enseignement étant différents, les effets appréhendés d'un développement de la formation *en ligne* ne seront pas ressentis de la même façon. Mais ils sont déjà évidents à l'enseignement supérieur, le marché de la concurrence entre établissements y étant plus ouvert, le développement de l'enseignement *en ligne* y est perçu plus clairement comme une menace. Et certains transforment cette menace en opportunité. Dans la mouvance de la nouvelle économie, les Américains ont établi la distinction entre les entreprises de l'ancienne économie, celles des *briques et des mortiers (brick and mortar)* et celles de la nouvelle économie, les entreprises du *clic (click)*. De même que certaines entreprises œuvrant dans l'*ancienne économie* ont migré vers la *nouvelle économie* pour grandir et prospérer sur le terrain de la compétition internationale et ne pas laisser ce nouveau terrain aux seules *start-ups*, de même certains disent qu'il faut faire migrer les établissements d'enseignement supérieur traditionnels vers l'*e-éducation* et ne pas laisser ce terrain aux seules organisations vouées à la formation à distance. Seuls ceux qui réaliseraient une telle mutation se développeraient, tous les autres seraient condamnés à régresser, sinon à disparaître. On entend ce discours depuis quelques années.

Le voisinage des États-Unis donne une grande résonance à cette crainte. La concurrence féroce entre universités qui y règne, l'importance de l'enseignement supérieur privé qui y fleurit, la rapidité avec laquelle s'y créent des entreprises d'*e-éducation* liées à la nouvelle économie, tout cela assure la suprématie actuelle des États-Unis dans le développement de l'*e-éducation*. Cette situation préoccupe les gouvernements des pays anglophones et les universités à vocation internationale.

Mais, comment interpréter cet engouement soudain pour la formation à distance? J'observe que c'est le désir d'augmenter sa clientèle ou la crainte de la perdre, plus que le désir de transformer sa clientèle régulière en clientèle à distance qui est encore au cœur de toutes ces grandes manœuvres. Je n'ai pas observé encore, si je pouvais me permettre cette remarque un peu malicieuse, une réduction concomitante de la fièvre des projets immobiliers dans le réseau universitaire. Une formation à distance, devenue *enseignement en ligne*, est perçue comme menaçante pour l'institution traditionnelle. Quand on y recourt, c'est d'abord la protection ou l'extension de la sphère d'action qui est recherchée. Cette forme d'enseignement est aussi évidemment menaçante pour les enseignants. C'est leur rôle, la manière de l'exercer, le corps

sédimenté des règles, pratiques et traditions qui encadrent l'exercice de cette profession qui sont ébranlés. Dans ce contexte, la collaboration des associations qui assurent leur protection est difficile à obtenir pour permettre ou même expérimenter des changements de rôle.

Quant aux **craintes des gestionnaires des services publics**, elles s'alimentent d'abord de l'ignorance de ce que représente la mise en œuvre d'un service de formation à distance. Comment faire face à cette nouvelle réalité? Quand un gestionnaire de l'enseignement conventionnel ne connaît pas ce qu'est la formation à distance, les particularités propres de sa mise en œuvre, il a tendance à appliquer à ces services les schèmes de référence du modèle dominant de l'organisation de l'enseignement qu'il connaît, son mode de gestion, ses pratiques, ses normes, notamment ceux du financement. Or, tous les éléments de gestion du modèle dominant de l'organisation de l'enseignement ne tendent qu'à une chose : faire rencontrer dans un même lieu un enseignant et des élèves ou des étudiants pour qu'il leur enseigne. La fonction première d'un service de formation à distance est autre : produire du matériel de cours et s'assurer qu'il soit accessible à des élèves ou des étudiants distants.

Du même coup, la mise en place de la formation à distance nécessite des expertises que ne requiert pas l'organisation d'un enseignement conventionnel. J'indique ici quelques-unes d'entre elles. Comment passer d'une situation d'inscription de masse à l'inscription continue dans un marché ouvert de formation? Comment faire passer des pratiques d'enseignement à distance basées sur l'auto apprentissage à une situation d'apprentissage assistée? Comment passer de l'élaboration de l'outil de formation individuelle à la mise en place d'un cadre de soutien à l'enseignement individualisé? Comment passer d'une situation de professeur homme-orchestre à celle de la fonction de professeur orchestre (concepteur de cours, tuteur, correcteur)? Comment passer du savoir du professeur à la médiatisation de ce savoir dans une trousse d'outils permettant un apprentissage individuel à distance? Comment passer de la réalisation de cours sur papier à des productions multimédias? Comment régler les problèmes de droit d'auteur et de propriété intellectuelle? Comment passer de la reconnaissance des acquis à l'offre de formation manquante? Comment passer, dans une situation d'auto apprentissage du travail individualisé à distance, à la vérification de la qualité de cette formation? Ces choses qui constituent une partie des expertises nécessaires pour la mise en place d'un enseignement à distance de qualité ne s'improvisent pas. La présence des enseignants dans les classes est visible, mais tout ce travail indispensable dans la formation à distance pour suppléer à leur absence ne l'est pas.

Et tout ceci, qui a un coût, est méconnu et ignoré par des règles de financement dont la référence demeure celle de la forme d'enseignement en établissement. Les bases de calcul de cet enseignement sont le nombre d'étudiants inscrits et un ratio élèves/enseignants. Or, à l'enseignement à distance, les coûts sont d'abord des coûts de production et ceux des cours *en ligne* peuvent être très élevés. Alors que dans l'enseignement régulier, on engage les coûts quand le groupe d'inscrits est confirmé, à l'enseignement à distance, les investissements les plus importants de la production doivent se faire avant toute inscription. Comment s'assurer que ces cours trouveront preneurs? Comment s'assurer de leur rentabilité? On comprend que devant ce type de questions qui ne correspondent pas à celles de leur environnement habituel de décision, les responsables financiers puissent être frileux devant des demandes de développement de la formation à distance.

Pour sortir de sa situation de pis-aller de la formation, d'ersatz de formation, la formation à distance peut actuellement utiliser des ressources, notamment technologiques. Aussi, la forme que peut prendre la formation à distance est déjà en mutation. Mais par rapport à la situation antérieure, ces nouvelles formes sont des innovations. Cette situation suscite espoirs et craintes. Espoirs chez certains, notamment chez ceux qui travaillent dans les services de formation continue et qui voient enfin arriver l'aube de la reconnaissance. Craintes chez d'autres qui, tout compte fait, s'accommodaient bien de la situation antérieure d'une formation à distance comme forme supplétive de formation pour adultes mal pris et qui voient apparaître une alternative qui peut les concurrencer de façon crédible.

Dans cette situation de changement d'équilibre, la formation à distance, pour faire valoir les conditions nécessaires à son développement, ne pourra se contenter de sortir le palmarès de ses réalisations passées ou de rappeler les exemples internationaux. Il faut quelque chose de plus. Pour traverser cette phase d'incertitude, elle doit être soutenue, voulue à l'intérieur de notre communauté par ses leaders, ou du moins par des leaders. Au moment même où elle devient une alternative crédible de l'enseignement en établissement, elle apparaît comme une innovation qui ébranle l'équilibre du système en place. Elle affronte alors le sort des innovations qu'a si bien décrit Nicolas Machiavel (1469 -1527) au chapitre VI de son livre *Le Prince* : « On doit remarquer qu'en effet, il n'y a point d'entreprise plus difficile à conduire, plus incertaine quant au succès et plus dangereuse que celle d'introduire de nouvelles institutions. Celui qui s'y engage a pour ennemis tous ceux qui profitaient des institutions anciennes, et il ne trouve que de tièdes défenseurs dans ceux pour qui les nouvelles seraient utiles. Cette tiédeur, au reste, leur vient de deux causes : la première est la peur qu'ils ont de leurs adversaires, lesquels ont en leur faveur les lois existantes; la seconde est l'incrédulité commune à tous les hommes, qui ne veulent croire à la bonté des choses nouvelles que lorsqu'ils en ont été bien convaincus par l'expérience ».

Malgré ses réalisations passées, pour que la formation à distance puisse franchir ce seuil d'incertitude des innovations, il faudra que des personnes en autorité tranchent et disent qu'il faut franchir le Rubicon.

Mais quel est le paysage de la formation à distance qui s'ouvre alors et qu'il faut savoir regarder? Comment sur ce terrain aux éléments nouveaux se joueront les choses? La nouvelle donne permettra-t-elle pour autant à la formation à distance d'être pleinement reconnue dans le système éducatif? C'est ce que je voudrais maintenant examiner.

2e partie : La nouvelle donne de la formation à distance

Une formation à distance comme alternative crédible de la formation en établissement, la fait sortir de la situation de pis-aller. La formation à distance prend soudain de l'importance quand elle devient *enseignement en ligne*. Certains de ceux qui la méprisaient ou la dénigraient ont même dorénavant pour elle les yeux de Chimène. Dans cette nouvelle donne d'une possibilité d'offre de services diversifiés d'éducation, comment se positionneront les acteurs? Jeu de reconnaissance, luttes, concurrence, pressions marqueront ce champ de la formation. On voit ces forces et ces mouvements déjà en œuvre. Mais comment y voir clair pour prendre les bonnes orientations?

Je n'ai pas la prétention de pouvoir vous le dire. Mais pour vous aider à vous faire une tête sur les voies de développement à privilégier en formation à distance, j'ai retenu un cadre d'analyse simple de ce que risque d'être le champ nouveau de la formation à distance dans les années à venir. Je l'examinerai sous l'angle de la demande, sous celui de l'offre et sous celui des acteurs institutionnels. Ce cadre d'analyse peut paraître simple pour rendre compte d'un domaine complexe et très mouvant. Mais je pense que ce cadre, parce qu'il est justement simple, peut déjà aider un décideur à voir et comprendre ce qui se passe. Sur chacun de ces points, je ferai quelques remarques. Vous pourrez vous-même, à partir de ce cadre, en ajouter d'autres.

Mais, d'entrée de jeu, je précise le parti pris du regard que je porte sur ces questions. Cela les explique. Dans les situations de passage rapide de l'indifférence à l'engouement, grandit toujours le risque d'oublier dans la griserie prospective, l'actuel, le cruel état actuel de la formation à distance, comme la laitière de la fable, qui rêvant châteaux en Espagne laissa tomber sa cruche et perdit pour quelques coquecigrues le pouvoir que lui donnait son pot au lait.

La demande

Il y aura certainement augmentation de la demande en formation à distance, mais pour l'évaluer il faut d'abord éviter les mirages idéologiques et savoir garder raison. L'intérêt porté à la formation à distance ne peut-être dissocié du discours à caractère utopique tenu par les gourous qui annoncent depuis quelques années — pour parler comme eux —, *le changement de paradigme* produit par le développement de *la nouvelle société*, la *société du savoir* ou la *société en réseaux* ou *l'économie du savoir*. J'ai connu des administrateurs qui, au moment des grandes contraintes budgétaires, rêvaient de développer *l'enseignement en ligne* qui, pensaient-ils, serait moins coûteux, car on pourrait ainsi se passer des professeurs, la part la plus lourde des budgets de l'éducation! Ils n'avaient aucune donnée sur les coûts d'un cours multimédia ni sur les contraintes que suppose la réalisation de tels cours, mais la réactivation du mythe du paradis que suscite Internet les faisait eux aussi fantasmer, au point qu'ils en oubliaient leurs habitudes suspicieuses de comptable. Trois situations cependant devraient susciter une augmentation de la demande de formation à distance : la progression de besoin de formation continue dans les

entreprises, l'ouverture du marché international de formation, l'augmentation de l'utilisation des technologies.

Un nouveau marché de la **formation en entreprise** existe. Il est en développement et devrait donc entraîner une augmentation de la demande en formation à distance. Mais ce marché est une réalité très diverse, la culture de la formation continue y est très inégalement répartie. C'est aussi un marché très convoité par les organismes de formation privés. Les universités y ont des avantages comparatifs dans les segments les plus intéressants de ce marché. Cependant, le développement de la culture de formation continue dans les entreprises ne se traduit pas nécessairement par une demande de formation à distance, ni même de formation correspondant à des programmes scolaires. Les termes d'*organisation apprenante*, de *gestion des connaissances*, nous signalent un des effets du développement d'une culture de formation continue dans l'entreprise, celui de la recherche d'un apprentissage, œuvre collective enracinée dans des actions. On veut ainsi tirer des leçons des expériences vécues, des savoirs accumulés par les personnes de l'organisation et transformer, ensemble, ces connaissances en savoir-faire.

Quant au **marché international** de la formation à distance, il est lui aussi en expansion et sa croissance est accentuée par l'augmentation de la capacité (rapidité et volume) des vecteurs de transport des données. Aussi, la demande augmente et les pouvoirs publics qui recherchent un positionnement international pousseront à l'augmentation de l'offre. Mais c'est là un marché très particulier. Les acteurs intéressés sont très divers. À côté des organismes publics ou privés d'enseignement, on trouve des éditeurs de livres ou de presse, des grands groupes de télécommunication et de l'industrie du logiciel. Les acteurs nouent des alliances entre eux pour intervenir dans ce domaine, alliances entre universités, alliances entre universités et services de formation à distance. Cette offre de formation est payante, la rentabilité doit être assurée et tous visent un accroissement des profits. La nature particulière de ce marché en indique les limites. Il permet aussi de dessiner le type de produit exportable : formations élevées dans la hiérarchie des formations, formations à caractère universel plus que formations à forte teneur locale, formations dont la crédibilité dépend du degré de reconnaissance sociale du diplôme de l'établissement d'enseignement, formations dont la qualité se mesure aux formes d'assistance et d'encadrement du travail de l'étudiant.

Le développement de la formation à distance peut aussi bénéficier de l'expansion des nouveaux environnements de travail utilisant les **technologies de l'information**. La corrélation entre la formation à distance et les nouveaux contextes de travail est déjà perçue par ceux qui dans les établissements d'enseignement traditionnels imposent à leurs étudiants de suivre, dans leur parcours scolaire, un ou deux cours sous la forme d'enseignement individualisé à distance. L'apprentissage dans le cadre d'un enseignement individualisé développe les capacités qui sont aussi requises dans des situations de travail qui demandent l'autonomie, ces situations où l'avancement du projet dépend de sa propre initiative et des habiletés à utiliser des ressources diverses pour progresser.

De façon plus générale, celles et ceux pour qui l'ordinateur est devenu comme une seconde nature et qui ont pris goût à l'activité de type interactif qu'il permet peuvent être attirés par des cours *en ligne* de la formation à distance. L'utilisation dans la formation à distance des possibilités des technologies de l'information ne peut que suivre ou légèrement précéder leur pénétration sociale. Or, l'informatique est un fait social. Il apparaît dans les formes multiples de

l'activité sociale. Dans un tel contexte, l'utilisation de cette technologie pour faire apprendre à distance dans le cadre d'un enseignement individualisé est d'autant plus invitante que pour la première fois dans l'histoire des technologies éducatives, l'ordinateur qui peut être utilisé comme outil pédagogique est le même que celui qui est utilisé dans l'ensemble de la société pour produire, travailler, communiquer. Un tout dernier rapport (30/10/2007) de Statistiques Canada portant sur les *Facteurs associés à l'utilisation de l'Internet à des fins éducatives*¹ note dans sa conclusion : « Il semble que les utilisateurs de l'Internet des régions rurales et des petites villes éloignées sont en fait plus susceptibles d'utiliser l'Internet pour l'éducation à distance ». La familiarité avec une technologie incite à en accroître les usages. La pénétration de l'ordinateur dans les familles fait lever une nouvelle demande d'enseignement à la maison. L'explosion des moyens de télécommunication portables ouvre une nouvelle forme *d'enseignement en ligne*, l'apprentissage mobile (*m-learning* en anglais) qui permet de s'affranchir de l'ordinateur et dont les adolescents pourraient, par exemple, tirer bénéfice pour apprendre des langues. Nul doute que les demandes de formation à distance et de formations à distance utilisant les technologies augmenteront et qu'elles se diversifieront, mais l'offre pourra-t-elle et devra-t-elle suivre?

L'offre

Même si l'offre de formation à distance est une alternative crédible de la formation en établissement, elle demeurera encore et, pour longtemps encore, une alternative qui doit se faire accepter. Les mises en place des offres de formation à distance seront soumises à un jugement préalable d'opportunité et, dans la situation de libre marché, de rentabilité.

Certains promoteurs de l'utilisation des technologies en éducation rêvent d'un système virtuel de formation qui doublerait entièrement celui de l'enseignement en établissement, une espèce d'école virtuelle qui serait une vraie alternative de l'école ordinaire parallèle à elle et qui la doublerait dans tous les services qu'elle donne déjà. Cette utopie rencontrera une résistance dont l'origine n'est pas seulement la crainte de la concurrence ou les droits d'antériorité dont se réclamerait l'école traditionnelle. Cette résistance est plus profonde. Elle tient à la charge symbolique de la représentation de l'école en Occident. L'école, la *skholé*, est d'abord un lieu, un lieu de loisir² où l'on va apprendre ensemble et le pédagogue grec n'était pas le maître, mais l'esclave qui conduisait l'enfant à l'école. Or, ce lieu, l'école, déjà chargé affectivement, l'est encore plus au Québec, au point que la fermeture d'une école de village suscite plus de réactions que la fermeture des églises³. Les communautés rurales installées loin des centres en Saskatchewan n'y sont pas allées comme au Québec avec leur curé et l'église, la maîtresse d'école ou la religieuse et l'école. Et ce n'est pas pour rien que chez nous l'Alma mater, la mère nourricière, ne désigne pas une personne, mais un lieu.

C'est pourquoi d'ailleurs les comparaisons montrant le degré de pénétration des formes virtuelles d'enseignement dans différents pays ne peuvent être prises comme des absolus. C'est dans le contexte particulier de chaque pays que la formation à distance se développe. Et dans un même pays, les comparaisons entre réseaux différents ne sont pas non plus convaincantes. La dispersion sur notre territoire des communautés anglophones n'a pas été celle des francophones.

¹ <http://www.statcan.ca/francais/freepub/81-004-XIF/2007004/internet-fr.htm>

² *Skholé* en grec, c'est le loisir.

³ Pour le mouvement *Solidarité rurale*, « L'école, c'est l'âme du village »

Aussi, la préoccupation de la formation à distance pour l'enseignement primaire et secondaire est chez eux présente depuis bien plus longtemps que chez les francophones. Les effets de la baisse démographique sur l'offre de service d'éducation dans les petites communautés activent cependant actuellement une préoccupation identique chez les francophones. Dans ce contexte, l'offre de formation à distance sera amenée continuellement à justifier sa pertinence, son opportunité. Parmi les différentes questions qui lui seront posées concernant l'offre, j'en ai retenu ici trois.

La formation à distance doit-elle privilégier l'élaboration de cours en ligne?

Il n'y a pas de réponse simple à cette question. Elle varie selon la perspective choisie. Si l'on se place du point de vue du marché, la réponse est théoriquement simple. L'investissement initial de ce type de cours étant élevé, la situation du marché engendre la régulation du développement : l'investissement initial lourd demande que la clientèle visée soit grande et assurée. On se demandera alors si elle est toujours la plus appropriée et si une formation à distance de la deuxième génération ne peut être suffisante.

Mais dans une situation de subvention gouvernementale, des considérations autres peuvent cependant intervenir pour examiner la pertinence ou l'opportunité du développement de *cours en ligne*. Je donne quelques exemples. Deux instances différentes, une pour la conception des cours, la SOFAD, l'autre pour l'offre et le soutien des cours, les commissions scolaires, sont actuellement responsables de la formation à distance. Cette séparation entraîne une offre de service très inégale de formation à distance sur l'ensemble du territoire. Faut-il supprimer cette séparation, ou stratégiquement, pour contourner cet obstacle, faut-il faire développer par la SOFAD des cours *en ligne* qui justifieraient plus facilement aux yeux des commissions scolaires qu'elle assure elle-même directement leur soutien? Des cours *en ligne* peuvent être utilisés dans un contexte d'enseignement en établissement ou dans un cours en présence d'un enseignant, aussi n'y aurait-il pas intérêt à élaborer quelques *cours en ligne* qui viendraient enrichir l'arsenal du matériel pédagogique? De même, des considérations tenant au renom international peuvent aussi conduire à élaborer un cours dont la rentabilité n'est pas assurée.

Le télé-enseignement ou la mise en réseau peut-il répondre à des besoins auxquels la formation à distance pouvait antérieurement répondre seule?

Un des paradoxes du développement de l'enseignement à distance est que l'élément qui lui permet de développer *l'enseignement en ligne*, l'usage de l'Internet, est cela même qui permet de ne pas y recourir dans des situations où antérieurement il aurait fallu le faire. Grâce à cet outil, une communication à distance, flexible, rapide et peu coûteuse est possible et règle les problèmes de distance quand les contraintes de temps n'existent pas.

Ce point mérite une précision. La représentation du Web comme lieu où l'on trouve de l'information ou bien comme lieu où l'on dépose de l'information est encore la manière dominante de se représenter et d'utiliser l'Internet. Cette manière de faire rejoint la pratique déjà existante de l'usage de l'utilisation de l'information à l'école. Or, avec le développement de la large bande passante, on peut utiliser Internet pour son potentiel de communication: vidéoconférence sur IP, mise en réseau de personnes, de classes et d'écoles sont alors possibles et l'on peut ainsi reconstituer, malgré la distance, des classes avec des élèves, des étudiants et des

enseignants. Sans cette possibilité de communication d'ordinateur à ordinateur, certaines situations auraient demandé la mise en place du service de l'enseignement individualisé de la formation à distance. Les possibilités de communication d'Internet permettent ou un enseignement à distance dans lequel un enseignant s'adresse à des élèves ou étudiants localisés loin ou une mise en réseau de deux classes distantes l'une de l'autre où enseignants et élèves de ces classes peuvent faire ensemble du travail collaboratif à distance.

Depuis 5 ans, le projet École éloignée en réseau expérimente les possibilités qu'offre la mise en réseau d'écoles de petites communautés touchées par la baisse démographique. Les ressources étant allouées selon le nombre d'élèves inscrits, la question de la qualité de l'environnement d'apprentissage des petites écoles est soulevée depuis plus de 10 ans. Possibilités d'interactions sociales limitées pour les élèves, classes multiâges, accès restreint à des ressources spécialisées, isolement professionnel des enseignants, lourdes tâches, ce sont les réalités avec lesquelles les écoles rurales éloignées doivent composer. Alors, faut-il les fermer et organiser des transports de plus en plus longs? Ou bien faut-il se résoudre à la mise en place, pour des élèves dont l'école serait fermée, de services de formation individualisée à distance? Ou bien faut-il organiser un télé-enseignement dans lequel un enseignant enseigne à distance à des élèves? Ou bien peut-on maintenir l'école, la mettre en réseau avec des écoles distantes les unes des autres, améliorer la situation et créer des conditions meilleures d'apprentissage pour les élèves? Sans hésitation, je dirai oui.

Cette solution est une solution valable pour le primaire. Les avantages qu'en retirent élèves et enseignants sont manifestes. Elle peut facilement s'implanter dans les pratiques d'organisation de l'école primaire. Et elle est peu coûteuse : les investissements ne sont pas importants et les dépenses concernent essentiellement le développement professionnel des enseignants pour qu'ils puissent tirer le meilleur parti des possibilités de l'apprentissage en réseau, celui du travail collaboratif à distance. La pratique du fonctionnement en réseau s'étend en dehors de la classe, chez les spécialistes de l'aide, les gestionnaires, la communauté qui entoure l'école. Pour le secondaire, la situation n'est pas la même. Les problèmes posés par la diminution de la clientèle due à la baisse démographique se feront surtout sentir pour les cours dits « à option », des cours avancés de mathématiques et de sciences, que ne choisissent que quelques élèves, cours qu'on retrouve les deux dernières années du secondaire. La résolution des problèmes de dispensation de ces cours par la mise en réseau d'écoles et d'enseignants jumelés demande par contre des changements dans les pratiques d'organisation et d'affectation des ressources. Seront-elles possibles ou faudra-t-il pour donner ce service à ces élèves recourir à la formation individualisée de la formation à distance?

On le voit, le choix d'un dispositif de formation dépend des objectifs poursuivis et des possibilités de réalisation. La formation individualisée à distance n'est plus la seule réponse possible pour répondre aux problèmes posés par l'éloignement dans l'accès à la formation. Mais par contre, la formation individualisée de la formation à distance peut permettre de résoudre, comme on le voit déjà dans le réseau des collèges avec le système des commandites, des problèmes d'accès à des cours en établissement parce que des contraintes d'organisation empêchent de l'offrir ou diffèrent le moment où il pourra l'être.

Dans le cadre d'un service public, la rentabilité seule de l'offre doit-elle rentrer en ligne de compte?

Évidemment non. Les obligations de service public se posent d'abord pour les cours crédités conduisant à la diplomation pour les niveaux d'enseignement devant être assurés à tous, pour les cours dont l'accès est difficile et dont la réussite conditionne pourtant la poursuite ultérieure des études, pour des types de cours peu offerts sous cette forme, ceux de l'enseignement professionnel et technique par exemple. Ici encore un jugement d'opportunité pour déterminer l'offre de formation à distance est nécessaire. Rentrent alors en ligne de compte pour décider des questions d'équité, d'obligation de service public.

C'est pourquoi la formation à distance ne peut être livrée au seul marché. Et la meilleure façon de s'en assurer est que l'état maintienne à tous les ordres d'enseignement des institutions dont la seule mission est l'offre de service de formation à distance. Les préoccupations des exigences du service public en formation à distance auront ainsi plus de chance d'être considérées.

Les acteurs institutionnels en formation à distance

La formation à distance, surtout au niveau universitaire, n'est plus l'apanage des seules institutions dont le mandat est un service de formation à distance et des établissements d'enseignement supérieur s'affichent déjà comme bimodales. De plus, la pénétration plus grande des technologies de l'information dans les institutions d'enseignement pourrait aussi faire croire que tous les établissements d'enseignement tendent à des formes d'enseignement qui les mettraient en position d'assurer eux aussi, facilement, la formation individualisée à distance.

Mais il faut regarder les choses comme elles sont. Il faut ainsi distinguer un enseignement sur campus, utilisant des technologies électroniques (par exemple, un cours ou un laboratoire enrichi par des contenus multimédias, l'accès aux ressources Internet, l'utilisation du courrier électronique pour l'information, l'encadrement personnalisé et l'échange) d'un enseignement de formation à distance individualisé dont le matériel didactique et l'encadrement sont enrichis par l'utilisation plus ou moins intensive des technologies de l'information. Même si dans ces deux situations, celle de l'enseignement conventionnel et celle de l'enseignement individuel à distance, des technologies de l'information sont utilisées, et même si certaines sont les mêmes, il faut distinguer l'utilisation de ces technologies pour améliorer la classe traditionnelle de leur utilisation pour améliorer l'enseignement à distance ou la permettre autrement. Sous l'habillage qui semble identique, la réalité et la fonction de ces deux cours ne sont pas les mêmes.

De même, il faut distinguer la situation d'un cours individuel de formation à distance donné dans un établissement dont la fonction première est d'organiser des cours en établissement, de celle d'un cours individualisé donné par une institution dont la fonction essentielle est d'offrir un service de formation individualisé à distance. Dans le premier cas, l'offre d'un tel cours, sous cette forme, n'est pas garantie, dans le deuxième cas, elle l'est. C'est pourquoi un système d'éducation qui tient à offrir un service de formation individualisé accessible doit, pour qu'un tel service soit réel et de qualité, établir, puis soutenir, pour chacun des ordres d'enseignement une institution dont le mandat essentiel, sinon unique, est d'offrir une telle forme de formation.

De telles institutions de formation individualisée à distance peuvent dans ce contexte trouver les conditions qui leur permettront le développement concerté et organisé de la formation

à distance, fut-elle *en ligne*. Car elles n'ont pas les pesanteurs institutionnelles des établissements conventionnels. Un établissement d'enseignement conventionnel peut difficilement mettre sur pied et de façon permanente pour ses étudiants un enseignement individualisé à distance. Toutes ses pratiques d'organisation des études, tous les investissements qui lui ont été déjà consentis, toutes ses règles d'affectation des ressources, et certaines sont codifiées dans des règles de conventions collectives, sont établies en fonction d'étudiants regroupés, rencontrant des professeurs dans des classes situées dans un même édifice. L'institution de formation à distance n'a pas ces contraintes, elle peut donc développer ses produits. De plus, l'existence de ces institutions est le moyen le plus assuré de maintenir et développer l'expertise en organisation de la formation à distance individualisée, expertise que ne requiert pas l'organisation de l'enseignement conventionnel.

Demande, offre, acteurs, voilà les éléments qui structureront le terrain dans lequel vont se jouer les enjeux du développement de la formation à distance dans les années à venir. Or, il n'est pas besoin de longues analyses pour se rendre compte que dans ce jeu, ce sont les acteurs institutionnels de formation à distance qui, au Québec, sont actuellement les plus mal pris. Si la formation à distance n'a pas dans un système éducatif la place et les moyens nécessaires, elle ne pourra pas remplir convenablement son rôle dans ce nouvel environnement que je viens d'esquisser. Or, la formation à distance n'a pas effectivement chez nous la reconnaissance politique qui lui revient, les mécanismes de gouvernance des organismes responsables de cette formation sont bancals, leur système de financement inapproprié, les mécanismes de régulation nécessaires dans ce type particulier d'offre de service, inexistantes. Un rééquilibrage du champ d'action et des capacités d'action des acteurs institutionnels de formation à distance est donc de toute première urgence.

Ces choses sont connues depuis longtemps. Un groupe intersectoriel créé par le ministère de l'Éducation s'est penché en 2002, encore une fois, sur la question. Son rapport⁴, datant de mai 2003, fait l'état de situation et propose des recommandations. C'est un rapport lumineux, disant ce qu'il faut faire. Je reprendrai quelques-unes de leurs recommandations, en dépassant parfois leurs formulations prudentes. Ceci me servira de conclusion.

En guise de conclusion

La reconnaissance de la place de la formation à distance dans le système éducatif

Dans le système politique qui est le nôtre, la reconnaissance d'un service public se manifeste dans une loi ou dans une politique ou par l'existence d'une instance administrative gouvernementale, responsable d'un tel service. La formation à distance ne bénéficie d'aucune de ces dispositions. Dans le cadre des travaux portant sur la Politique de l'éducation permanente, il avait été convenu de ne pas traiter la formation à distance dans ce cadre et qu'une politique spécifique y soit consacrée. C'était il y a 7 ans. La demande, faite par le Conseil supérieur de l'éducation, que la formation à distance soit inscrite dans la mission de chacun des ordres d'enseignement date elle de 19 ans! Alors...

⁴ Rapport du Groupe intersectoriel de travail sur la formation à distance, Ministère de l'éducation, mai 2003.

La gouvernance des organismes de formation à distance

Ici, j'irai plus loin que la recommandation du rapport du groupe intersectoriel. Il identifie bien les dysfonctionnements de ces organismes et leurs causes, mais prudemment ne recommande que l'examen des aménagements à apporter aux structures. Je me permettrai d'être plus carré. Pour les raisons que j'ai dites plus haut, chaque ordre d'enseignement devrait avoir un organisme dont la seule mission est l'offre de service de formation à distance.

Le rattachement de la TELUQ à l'UQAM est trop récent pour qu'on revienne en arrière. La TELUQ se trouvait dans une situation difficile par rapport aux autres universités. Celles-ci pouvaient offrir sans autorisation des formations à distance pour tous leurs programmes déjà autorisés, ce que ne pouvait faire la TELUQ devant soumettre à l'approbation préalable tout programme nouveau. Son rattachement à l'UQAM agrandit son patrimoine de programmes possibles qui pourraient être offerts sous la forme de formation à distance. Mais le temps dira si ce rattachement ne fut pas pour elle comme passer de Charybde en Silla, passer des limitations d'une contrainte bureaucratique à celle des pesanteurs institutionnelles d'un établissement d'enseignement où règne le pouvoir des professeurs.

Quant au Cégep@distance et à la SOFAD, les mouvements à faire me semblent clairs. Cégep@distance doit sortir de sa situation de service d'un collège et son offre de formation à distance ne doit pas se réduire à celle des programmes de ce cégep. Il doit avoir le statut plein de cégep. De même pour la SOFAD, elle doit avoir la responsabilité de la production et de l'offre pour l'ensemble du territoire, quitte à sous-contracter le service de soutien à des commissions scolaires. Quant à son champ d'intervention, il ne doit pas être limité aux adultes, son offre de service doit pouvoir aussi être accessible aux jeunes.

Le financement

Le rapport sur ce point est clair. Les paramètres du financement de la SOFAD et de Cégep@distance doivent être révisés. Celui du Cégep@distance est basé sur celui des règles financières de l'enseignement collégial selon la logique de base suivante. Dans le réseau collégial, la dotation d'allocation se fait par heure/élève. Celle de l'éducation des adultes est inférieure à celle de l'enseignement régulier, le coût des chargés de cours étant inférieur à celui du professeur régulier. Celle de l'allocation de la formation à distance sera inférieure à celle de l'éducation des adultes, le coût des tuteurs étant inférieur à celui des chargés de cours. Sans doute, quelques aménagements ont été portés par la suite, mais cette matrice de départ est là présente. Indépendamment de questions d'équité, dans ce système inadéquat de financement, l'organisme de formation à distance n'est incité qu'à produire des cours à grande clientèle.

Le financement universitaire ne souffre pas de cette contrainte. Il ne tient pas compte de la différence de situation de l'étudiant en établissement ou en formation à distance. Ce qui explique la force actuelle du mouvement de développement de la formation à distance dans les universités. Mais des freins, tenant à des règles financières, ralentissent le développement international de leurs cours.

La régulation

Les travaux du Groupe intersectoriel sur la formation à distance n'étant pas allés jusqu'à proposer des modes de transformations de gouvernance, cette question n'est pas abordée formellement dans le rapport. Mais à plusieurs endroits, l'ajustement entre la responsabilité ministérielle et celle des organismes sur le terrain est évoqué sur des problèmes précis.

Si le changement du mode de gouvernance de la SOFAD et du Cégep@distance était celui qui me semble évident, la mise en place de mécanismes de régulation permettant l'ajustement entre les demandes de développement de ces organismes et les priorités ministérielles apparaîtra nécessaire. Les mécanismes actuels de régulation de l'enseignement dit régulier et ceux de l'éducation des adultes ne sont pas appropriés pour traiter de la situation particulière du développement de l'enseignement à distance.

J'ai terminé. J'ai évoqué tout à l'heure Perrette et son pot au lait. Avoir de la vision, ce n'est pas seulement rêver, se projeter dans un avenir fantasmé. C'est aussi s'occuper de ces choses banales que sont les conditions. C'est aussi s'occuper de ces choses difficiles que sont les changements à apporter dans les conditions pour que l'avenir advienne. Mais c'est aussi, tout d'abord, s'assurer que le pot de lait que l'on a déjà entre les mains ne se cassera pas au dur contact de la réalité.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une journée productive.